

Délibération n°2020-06-30

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.10

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets 2021

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	74
Pouvoirs	18
Votants	92

L'an deux mille vingt, le 17 décembre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 8 décembre 2020 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Claude Bauvy est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Maryse Badia	à	Sébastien Devallière	Joël Bézanger	à	Philippe Brugère
Tony Calla	à	Mady Junisson	Laëtitia Chapuis	à	Nadine Picard
Danielle Coulaud	à	Eric Ziolo	Sandra Delibit	à	Martine Pannetier
Daniel Escurat	à	Pierre Chevalier	Nathalie Le Gall	à	Jean-François Michon
Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo	Marilou Padilla-Ratelade	à	Jean-Pierre Guitard
Céline Parrain	à	Christophe Arfeuillère	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Serge Peyraud	à	Claude Bauvy	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jean-Marc Sauviat	à	Tony Cornelissen	Jacques Sénéjoux	à	Dominique Miermont
Marie-Christine Soulefour	à	Monique Jabiol	Michelle Chaumont	à	Marie-Claude Lepage

- Élus excusés :

Aubessard Anne-Marie ; Bredèche Robert (représenté) ; Bringoux Jeanine ; Galland Baptiste ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Nirelli Catherine ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Tur Christophe.

Le président explique qu'à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'à l'adoption du budget primitif pour l'année 2021, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation du conseil communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 (hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) comme suit :

a) **Budget principal**

Chapitres/Articles	BP 2020 Investissement	Crédits maximum utilisables avant le vote du BP 2021
20 « Immobilisations incorporelles »	382 996,81 €	95 749,20 €
202 – Frais réalisation des documents d'urbanisme...	238 378,64 €	59 594,66 €
2031 – Frais d'études	76 665,17 €	19 166,29 €
2051 – Concessions et droits similaires	67 953,00 €	16 988,25 €
204 « Subventions d'équipement versées »	1 446 676,47 €	361 669,11 €
2041412 – Communes du GFP – Bâtiment et installations	495 700,00 €	123 925,00 €
2041513 – GFP de rattachement – projets d'infrastructures intérêt national	23 022,00 €	5 755,50 €
20421 – Privé – Biens mobiliers, matériel et études	927 954,47 €	231 988,61 €
21 « Immobilisations corporelles »	4 114 833,50 €	1 028 708,37 €
2111 – Terrains nus	55 000,00 €	13 750,00 €
2128 – Autres agencements et aménagements de terrains	124 861,40 €	31 215,35 €
2135 - Installations générales	3 700,00 €	925,00 €
2138 – Autres constructions	3 600 000,00 €	900 000,00 €
2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	32 029,40 €	8 007,35 €
2181 – Installations générales, agencements	2 200,00 €	550,00 €
2182 – Matériel de transport	10 000,00 €	2 500,00 €
2183 – Matériel de bureau et informatique	58 592,00 €	14 648,00 €
2184 - Mobilier	155 864,87 €	38 966,22 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	72 585,83 €	18 146,45 €
23 « Immobilisations en cours »	2 032 095,50 €	508 023,87 €
2312 – Agencement et aménagement de terrains	6 588,34 €	1 647,08 €
2313 - Constructions	1 963 014,99 €	490 753,75 €

2315 – Installations, matériel et outillage techniques	24 889,17 €	6 222,29 €
2316 – Restauration des collections et œuvres d'art	7 603,00 €	1 900,75 €
238 – Avances versées	30 000,00 €	7 500,00 €
27 « Autres immobilisations financières »	221 553,00 €	55 388,25 €
27638 – Autres établissements publics	221 553,00 €	55 383,25 €

b) Budget Annexe « SPANC »

Chapitres/Articles	BP 2020 Investissement	Crédits maximum utilisables avant le vote du BP 2021
20 – Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	250,00 €
2051 – Concessions et droits assimilés	1 000,00 €	250,00 €
21 « Immobilisations corporelles »	18 000,00 €	4 500,00 €
2183 - Matériel de bureau et informatique	10 601,20 €	2 650,30 €
2184 - Mobilier	7 398,80 €	1 849,70 €

c) Budget Annexe « déchets ménagers et assimilés »

Chapitres/Articles	BP 2020 Investissement	Crédits maximum utilisables avant le vote du BP 2021
20 – Immobilisations incorporelles	55 000,00 €	13 750,00 €
2031 – Frais études	36 000,00 €	9 000,00 €
2051 – Concessions, droits similaires	19 000,00 €	4 750,00 €
21 « Immobilisations corporelles »	456 947,78 €	114 236,94 €
2115 – Terrains bâtis	60 000,00 €	15 000,00 €
21318 – Autres bâtiments publics	10 697,96 €	2 674,49 €
2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	163 984,40 €	40 996,10 €
2182 – Matériel de transport	170 000,00 €	42 500,00 €
2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	16 163,52 €	4 040,88 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	36 101,90 €	9 025,47 €
23 « Immobilisations en cours	362 882,22 €	90 720,55 €
2312 – Agencements et aménagements de terrains	18 241,80 €	4 560,45 €
2315 – Installations, matériel et outillage techniques	344 640,42 €	86 160,10 €

Délibération n°2020-06-30



Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le président à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation des budgets primitifs 2021, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement des budgets primitifs 2020, selon les détails estimatifs présentés ci-dessus ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de l'exercice 2021 lors de son adoption.

A l'unanimité	
Votants	92
Pour	92
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 17 décembre 2020

Le président,
Pierre Chevalier

